

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence	●				
		C-5.2 : Stations-services (entretien)	●				
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)	●				
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs	●				
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés	●				
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules	●				
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture	●				
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions	●				
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs	●				
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique	●				
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères		●			
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
	A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(1)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●	●		
		Jumelée	●	●	●		
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3		
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3		
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)					
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	3	3	3		
	DENSITÉ	Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
		Rapport planchers/terrain maximal (%)	150	150	150		
	MARGES	Rapport bâti/terrain minimal (%)	15	15	15		
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	50	50	50		
Avant minimale (m)		7	7	7			
Latérale minimale (m)		5	5	5			
Latérales totales minimales (m)		10	10	10			
	Arrière minimale (m)	10	10	10			
LOTISSEMENT							
TERRAIN	Largeur minimale (m)	40	40	40			
	Profondeur minimale (m)	150	150	150			
	Superficie minimale (m ²)	6000	6000	6000			
DIVERS							
	PIIA	●	●	●			
	Aqueduc et égout (art. 247)	●	●	●			
	Revêtement extérieur - Catégorie 4, Architecture - Catégorie 2, Pente de toit - Catégorie 5	●	●	●			
	Le remisage de véhicules en vente ou en location en cour avant peut excéder 10% de la superficie de la portion de la cour avant située au delà de la marge avant minimale.	●					
NOTES						Amendements	
(1) Immeuble à bureaux						No. Régl.	Date